

N°2024-12

## DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

date de convocation : 04/04/2024

En exercice : 16

Présents : 13

Pouvoirs : 1

**Présents votants :**

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINTJEAN, Sylvie COILLARD, Marie-anne TERNAUX, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, Christiane DUCLOS

Messieurs Maxime COLLIER et René TRIPOZ

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Pascal FLAUDER > pouvoir à Marie Claude CATALA

**Absents :** Jean-Paul GASQUET, Laura MARGAND

**Présidente de séance :** Marie-Claude CATALA

**Secrétaire de séance :** Sylvie THOMASSON

### Subventions aux associations 2024

Madame la Vice-Présidente donne lecture au Conseil d'administration du CCAS des subventions proposées pour l'exercice 2024 :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 069-200083616-20240410-2024\_12\_CCAS-DE



Exercice : 2024	
Nom de l'organisme - Association	Montant proposé 2024
ADMR de Theizé	2 800,00 €
ADMR de Pommiers	3 357,03 €
Association gérontologie Anse	404,40 €
Association Les Bras ouverts	300,00 €
Les restaurants du Cœur	600,00 €
Entraide Tararienne	250,00 €
ADAPEI	250,00 €
CAPE	200,00 €
Association Solidarité Femmes Beaujolais	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 311,43 €</b>

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE les subventions aux Associations pour l'exercice 2024 telles que définies dans le tableau ci-dessus dans la condition où l'objet du financement est réalisé.**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

**VOTE : à l'Unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Vice-présidente,

Marie-Claude CATALA

La secrétaire de séance

Sylvie THOMASSON